

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR FRAIS DE MISSION

(DOM -TOM → MÉTROPOLE ; MÉTROPOLE → DOM-TOM ; DOM-TOM → DOM- TOM OU INTÉRIEUR)

- FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DP DIRECTE**
- ÉTAT FRAIS DE DEPLACEMENT (RECTO-VERSO)**
- PIÈCE D'IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE**
- RIB**
- ORDRE DE MISSION**
- FACTURES (HÉBERGEMENT mention « payé », BILLET D'AVION + CARTE**

D'EMBARQUEMENT, BILLET DE TRAIN, TICKET DE PÉAGE OU STATIONNEMENT, FRAIS DE TAXI...)

- RÉCAPITULATIF MISSION (RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE ET FAMILIALE : heure de départ et de retour)**

+ / OU STAGE

- CONVOCAION + DÉCISION PRISE EN CHARGE (SIGNÉE)**
- ATTESTATION DE FIN DE STAGE (SIGNÉE)**
- RELEVÉ CASPER OU POINTAGE MENSUEL PRÉSENCE AGENT**

+ / OU SI VÉHICULE PERSONNEL UTILISÉ

- COPIE CARTE GRISE**
- ATTESTATION D'ASSURANCE**
- AUTORISATION D'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL**

NB : Si frais de déplacement ≤ à 30€ → pas de PJ

} Ticket, transport en commun,,,

Si frais de déplacement ≥ à 30€ → PJ

ACADEMIE DE GUYANE - EAFC Guyane

Cadre réservé au service gestionnaire

DISPOSITIF

MODULE

Service gestionnaire

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – MISSION GUYANE et

Décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 – Applicable au 01-01-2020

Engagés par	M. - MME - MLLE* *Rayer les mentions inutiles	Prénom	
Nom		Date de naissance	
Nom de jeune fille		Pays de naissance	
Commune de naissance			
N° INSEE		NUMEN	
Grade		Établissement	
Commune de résidence administrative			
Adresse personnelle			

TRAJET (Obligatoire)

Itinéraire	Départ		Retour		Moyen de transport
	Date	Heure	Date	Heure	

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage, à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics (L'utilisation d'un véhicule de service et le covoiturage ne peuvent donner lieu au versement d'indemnités kilométriques)

VEHICULE PERSONNEL ☞ Joindre la photocopie de la carte grise

Immatriculation		Puissance fiscale du véhicule	
-----------------	--	-------------------------------	--

Indemnités kilométriques selon taux en vigueur à la date du déplacement

Nombre de km		Taux		Réservé gestion
--------------	--	------	--	-----------------

FRAIS DE TRANSPORT ☞ Joindre justificatif original

Transports Publics		Montant
Avion		
Taxi collectif		
Pirogue		

INDEMNITES JOURNALIERES ☞ Joindre justificatif d'hébergement original

	Nombre (payants)	Nombre (gratuits)	Taux	Taux à compter du 21/09/2023	
Repas			17,50	20,00	
nuitée (personne mobilité réduite)			120,00	150,00	
Nuitée - Paris			110,00	140,00	
Nuitée - Grand Paris (ville d'au moins 200 000 habitants)			90,00	120,00	
Nuitée Guyane			70,00	120,00	
Nuitée - Province			70,00	90,00	
½ Nuitée (1)			35,00	60,00	

(1) Hébergement à la Maison de l'Education

TOTAL GENERAL

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement de mes frais à mon compte courant ouvert

Domiciliation	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé

☞ Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal complet (NOM, PRENOM et ADRESSE)

Date et signature de l'agent	Vérifié et reconnu exact par le Supérieur hiérarchique	Visa Gestionnaire EAFC Guyane	Visa Ordonnateur